

Patrimoine, travaux, emplois, effectifs.

Suite de l'article du 15/12/2018

7 – 3 délibérations portant sur le déclassement ou la désaffectation du Domaine public des terrains de la place du château d'eau, de l'emprise des anciens ateliers municipaux, et de quelques parcelles près de la voie ferrée.

En passant du Domaine public au domaine privé, la ville, dans le cadre de la concession avec Aquitanis, abandonne près d'un hectare de terrains communaux pour l'euro symbolique.

Si ce procédé entre bien dans le traité de concession du 13 janvier 2015, il n'empêche que nous avons le droit de souligner que nous abandonnons le patrimoine communal, constitué au fil des ans, pour un montant fixé globalement à quelque 983 000 €. Car nous connaissons le marché immobilier des terrains ... et de plus, pas de lycée, pas de piscine ... des logements et des commerces !!

Nous avons posé la question quant au devenir du parking du château d'eau, où s'entassent les quelque 70 ou 80 véhicules des Boïens qui courent après leur train.

Il nous a été précisé que le service public serait maintenu pendant 3 ans, renouvelable pour 3 ans.

Au total, 6 années de répit pour les automobilistes ; après, comme l'a annoncé l'édile-Président, plus de parking à cet endroit, soit 70 à 80 places en moins puisque le projet est axé sur les liaisons douces. A vous les trottinettes, vélos, transports en commun pourquoi pas à condition qu'ils existent et qu'ils aient des horaires compatibles avec ceux de la SNCF.

Il est bon de rappeler qu'avant l'agencement du Pôle multimodal, il y avait sur le site de la gare environ 700 places de stationnement. Depuis, il n'en reste que 350. Et les trottoirs de la Côte d'Argent ou la rue des Canadiens et sa circulation en « écluses ».

Pour l'édile-Président, le label « Ville prudente » doit nous suffire. Quant à lui, il s'est réservé un emplacement devant la maison commune !!

8 – Vente d'un terrain communal à un particulier

6000 m². Estimation des Domaines ; 3 200 €.

Pas d'observation.

9 – 2 délibérations concernant les travaux de réfection des réseaux dans les rues Victor Hugo et Mariney.

Enfouissement de l'éclairage public et réseau Orange.

Ces opérations entrent dans le programme de réfection des voiries prévues au budget.

Une observation : considérant que les devis estimatifs présentés en commission datent d'août 2018, y a-t-il des modifications ?

Réponse : les prix sont bien maintenus.

Nous ajouterons cette réflexion post-conseil : compte tenu du fait que la rue Mariney est devenue une voie de contournement interne de la circulation, qu'elle est devenue très passagère, comment sera assurée « Ville prudente » une fois que les engins auront effectué les tranchées, que les voitures stationnées en permanence auront été exilées ? Quel accès pour les voiries adjacentes, quel accès vers la rue Mermoz, ou vice-versa, de la rue Mermoz à la rue du Professeur Lande ? Il restera une déviation Professeur Lande, actuellement envahie par les camions et autres engins de chantier des 26 maisons en cours de construction. Sans parler des véhicules des particuliers garés sur les bas-côtés.

10 – Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour 2019.

Ils devraient être 37 emplois non permanents, répartis selon les besoins dans les services de la ville.

Qu'en est-il hors période estivale, quand nous constatons chaque jour l'état d'entretien de notre cité ?

Que dire quand nous voyons le souffleur repousser les feuilles mortes en tas, mais que personne ne vient ensuite les ramasser ? Conséquence, Éole s'en donne à coeur-joie pour les disperser et transformer les trottoirs et les rues en patinoires quand la pluie s'en mêle.

11 – Mise à jour des effectifs.

Il s'agit de la mise à jour de postes à créer après avancement de grade.

Rappelons ici que notre groupe avait osé, voilà quelque temps, faire une analyse approfondie de ce tableau. Celui-ci présentait un certain nombre de postes ouverts mais non pourvus, et que 32 emplois fantômes n'étaient pas répertoriés.

A ce jour, l'effectif est arrêté à 182 personnes.

Répétons-le : nous ne sommes pas là pour faire office de poil à gratter non efficace, mais pour voir appliquer les textes, et même les décisions prises en Conseil ...

12 – Création d'un Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail, commun entre la collectivité et le CCAS.

Nous faisons remarquer qu'il ne peut s'agir d'une création, puisque le CHSCT existe depuis plus de 10 ans ; ce terme est impropre. Il s'agit simplement de procéder au rattachement du CCAS à ce Comité.{jcomments on}